

L'ÉDITO

Eric Deffet

SOUTENIR L'EMPLOI OU L'EMPLOYEUR ?

Depuis le 19 juillet dernier, le gouvernement wallon a poursuivi ses réunions presque « *comme si de rien n'était* ». Les Conseils des ministres ne s'éternisent guère. L'ambiance n'est pas à la rigolade, on l'imagine sans peine. Notamment parce que le CDH, qui s'apprête à poursuivre l'aventure en laissant le PS à quai et en embarquant le MR à sa place, a refusé d'approuver des dizaines de points des différents ordres du jour.

Une telle attitude a pour conséquence de freiner la bonne marche de l'action publique. Mais elle n'est pas scandaleuse en soi. C'est somme toute l'expression d'une forme d'« affaires prudentes » dans le chef d'un parti qui ne veut pas s'engager trop avant puisqu'il s'apprête à changer de partenaire. Sans compter que le CDH, à l'initiative de la crise, n'a pas toutes les cartes en mains : le MR est plus puissant que lui et lui glisse à l'oreille l'intitulé des dossiers qu'il serait bon de geler. Il n'y a plus qu'à obéir. Jeudi dernier, Maxime Prévot et les siens ont fait barrage (discrè-

tement, on n'en a guère parlé) à la réforme d'une politique emblématique des coalitions sortantes : les points APE. Le dispositif qui mêle aide directe à l'employeur et incitant fiscal pour celui-ci offre du travail à 42.000 personnes en provenance pour l'essentiel de publics fragilisés. Ce plan est devenu une inextricable usine à gaz dans laquelle la ministre Eliane Tillieux (PS) a voulu mettre de l'ordre, avec l'aide appréciable des partenaires sociaux.

Le point d'arrêt mis par le CDH est donc tout sauf neutre et anecdotique

Le programme sera maintenu, les emplois aussi. Les procédures seront simplifiées, les contrôles mieux ciblés. Le secteur du non-marchand, le monde associatif et les pouvoirs locaux sont inquiets du changement. Ils seront (peut-être) rassurés d'apprendre que la réforme est gelée le temps que CDH et MR s'entendent sur l'avenir de ces points APE. Mais ils pénètrent aussi dans une nouvelle ère d'incertitude.

Ce n'est pas le premier dossier auquel le CDH s'oppose depuis le début de la crise, on l'a dit. Mais le même parti avait validé la réforme le 17 février dernier en première lecture. Pourquoi y faire barrage en deuxième lecture, jeudi dernier ? Parce que les humanistes n'ont jamais vraiment adhéré à la philosophie de ce

dispositif et qu'ils avaient mis leurs conditions à une nouvelle mouture. Sans résultat, disent-ils. Résumons : selon le PS en effet, les points APE relèvent de la politique de l'emploi. Ils doivent soutenir le retour au travail de publics en difficulté et contribuer à la baisse du chômage. Pour le CDH, ces moyens colossaux (un milliard d'euros, mine de rien) doivent être attribués en guise de renfort financier à des secteurs d'activités primordiaux : enseignement, petite enfance, culture, éducation permanente...

Deux conceptions d'un même dispositif s'opposent frontalement. S'il fallait schématiser à l'extrême, on écrirait ceci : le dossier des points APE, c'est « aides à l'emploi » (version PS) contre « aides aux employeurs pour créer de l'emploi » (version CDH). Il ne faudrait pas que cette divergence de vues nuise aux bénéficiaires du système, employés comme employeurs. On imagine que l'accord imminent entre CDH et MR proposera une solution...

Celle-ci ne sera pas politiquement neutre : la moitié des points APE nourrit des compétences qui relèvent de la Fédération Wallonie-Bruxelles mais qui sont aussi dans l'ADN des humanistes, très présents dans le secteur associatif. Le point d'arrêt mis par le CDH est donc tout sauf neutre et anecdotique.